

# Conseil municipal du 26 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept le 26 juillet à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 juillet 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUGELET, Maire.

**Présents** : Isabelle DUGELET, Philippe MONCORGÉ, Pierre NOYEL, Philippe POULETTE, Marcel FERAILLE, Simone TRY, Michaël VERMOREL, Damien PETIT, Sylvie CLAUZEL, Claire Anne LABROSSE, Jérôme ROSNOBLET

**Absent excusé** : Olivier ARTHAUD, Clarisse DECHELETTE

Secrétaire de séance : Sylvie CLAUZEL

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

## 1. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable 2016

Pierre NOYEL présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable 2016.

**Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2016.**

## 2. Personnel communal – mise à disposition et divers

Mme le maire fait part de la nécessité pour certains agents de réaliser des heures complémentaires ou supplémentaires pour le maintien du service public, notamment lors de remplacement de collègues. En règle générale, les heures sont récupérées dans la mesure du possible. Cependant, il n'est pas toujours évident pour maintenir le service de prendre des jours de récupération, aussi est-il nécessaire de rémunérer les heures réalisées.

Mme le maire propose donc de prendre une délibération pour la rémunération de ces heures selon les besoins et pour tous les types de contrats (emplois aidés, CDD de droit public, fonctionnaires...)

**Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Donne délégation au maire pour la rémunération des heures complémentaires et supplémentaires aux agents de la commune pour nécessité de service**
- **Dit que tous les agents peuvent bénéficier du paiement de ces heures quel que soit leur type de contrat (public ou privé, fonctionnaire ou en contrat à durée déterminée, y compris les emplois aidés)**
- **Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de chaque année**

Mme le maire rappelle que des conventions ont été signées entre la mairie et la communauté de communes pour la mise à disposition de deux agents d'animation.

Au vu des besoins de chaque collectivité, il y a lieu de rédiger un avenant à ces deux conventions pour 2016-2017.

D'autre part, pour la nouvelle année scolaire 2017-2018, une nouvelle convention de mise à disposition est rédigée pour Mme Marie SOUCHON pour un nombre maximum de 1034 heures.

Mme le maire fait lecture des deux avenants 2016-2017 et de la nouvelle convention 2017-2018.

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

- **Approuve les deux avenants 2016-2017 ainsi que la nouvelle convention pour 2017-2018**
- **Autorise Mme le maire à signer la convention pour Mme SOUCHON et ses éventuels avenants**

Isabelle DUGELET informe que le centre de loisirs va rouvrir à la rentrée 2017 à la journée suite à la décision de plusieurs communes du territoire de passer de nouveau à la semaine de 4 jours.

Aucun renouvellement de convention de mise à disposition ne sera rédigé pour Pauline TRY puisque son contrat emploi d'avenir va se terminer fin mars 2018.

Mme le maire fait remarquer que la commune est dans une position favorable financièrement pour les frais de personnel en ce moment car dans les années à venir, plusieurs emplois aidés vont se terminer et les dotations et diverses aides de l'état ne vont pas cesser de diminuer significativement. Actuellement, la commune est dotée d'une masse de personnel de 6,29 équivalent temps plein pour 9 salariés, mais ne représentant un coût salarial réel de 4 équivalent temps plein au vu des diverses aides (emploi aidés, soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales), et même un peu moins s'il on prend en compte le remboursement versé par La Poste pour le personnel mis à disposition.

En ce qui concerne le passage à la semaine de 4 jours ou non, Mme le maire informe que la décision sera prise pour la rentrée 2018 en concertation avec les parents. Un questionnaire sera rédigé par la commune pour demander l'avis des familles.

Pour l'instant, un premier sondage a déjà été réalisé par la directrice de l'accueil périscolaire, lors de l'évaluation du PEDT, qui a obtenu 22 réponses réparties comme suit :

- 10 familles souhaitent le maintien de la semaine à 4 jours et demi
- 3 familles souhaitent le retour à la semaine de 4 jours
- 9 familles n'émettent pas d'avis particulier

Aussi, ce sondage laisse ressortir que les familles qui ont connu la semaine à 4 jours en souhaitent le retour et les familles qui ont des enfants nouvellement inscrits à l'école ne voient pas d'objection à maintenir la semaine de 4 jours et demi. Quelle que soit leur décision, la quasi-totalité des familles souhaitent le maintien des activités périscolaires gratuites. Il est également souligné que si les temps périscolaires devenaient payants, certaines familles n'inscriraient plus aussi souvent les enfants.

Le Projet Educatif De Territoire sera revu l'année prochaine selon les décisions prises et avec une prise en compte de la nouvelle école publique.

La prochaine assemblée générale des Touchatous aura lieu courant septembre.

### **3. Avancée des projets en cours**

1<sup>er</sup> point : Restructuration de l'école publique

Deux visites sont organisées le jeudi 27 juillet dans des écoles de communes voisines sur les conseils de Monsieur NOIR, conseiller technique à l'éducation nationale. Ces deux écoles ont fait récemment des travaux de restructuration, ce qui peut donner un aperçu des possibilités pour notre commune.

Une première esquisse va être présentée par l'architecte prochainement pour un rendu de l'étude de faisabilité début septembre.

Lors de la visite de Monsieur NOIR, il a été constaté que le positionnement d'un ascenseur serait indispensable. Simone TRY demande pour économiser les coûts s'il ne serait pas envisageable de prévoir plutôt un monte-charge. Cette solution sera à étudier mais semble difficile à supposer au vu des normes de sécurité et d'accessibilité.

2<sup>ème</sup> point : Schéma directeur d'assainissement

Projet toujours en cours, pas de nouvelles informations

3<sup>ème</sup> point : Révision du PLU

Mme le maire informe qu'une demande de devis a été lancée auprès de deux bureaux d'études qui indiquent qu'au vu des modifications à apporter à notre document d'urbanisme, il est indispensable de prévoir une révision complète du PLU de la commune.

Mme le maire informe qu'une aide financière peut être sollicitée à l'état (DDT). Pour cela, il y a lieu de prendre une délibération prescrivant le lancement de la révision du PLU.

**Après avoir entendu l'exposé du maire ;**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 10 voix pour et 1 abstention :**

**1 - de prescrire la révision du plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L153-31 et suivants, R153-11 et R153-12 du code de l'urbanisme et ce en vue de :**

- Engager une réflexion sur le devenir du territoire communal afin de disposer d'un document d'urbanisme compatible avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin de vie du Sornin et intégrant les nouvelles dispositions du cadre législatif (lois ALUR, Grenelle, ...)
- Disposer d'un document d'urbanisme garant du projet démographique, environnemental et économique de la commune.
- Disposer d'un document d'urbanisme garantissant la bonne intégration des opérations à venir avec le patrimoine bâti existant.
- Faire évoluer le zonage d'assainissement en intégrant un futur projet de construction d'une nouvelle station dans le secteur St Jean/Bussy/Ronchevol afin d'élargir la zone d'assainissement collectif
- Développer des espaces publics accueillants et développer un ensemble de fonction garant d'une proximité entre l'habitat, les services, les commerces.
- Faire évoluer le PADD et le règlement pour favoriser l'installation de nouveaux foyers et la restauration des anciennes maisons.

2 - de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L153-33, R153-11, R153-12 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;

3 - de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme de la façon suivante :

- Des informations dans le bulletin municipal et dans les journaux locaux
- Diffusion régulière d'informations concernant l'avancée du projet sur le site internet de la commune
- L'organisation d'au minimum une réunion publique
- La mise en place d'un registre en mairie afin de permettre au public d'y consigner ses observations

4 - de donner autorisation au maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat ;

5 - de solliciter de l'Etat une dotation/subvention pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à la révision du plan local d'urbanisme ;

6 - que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude du plan local d'urbanisme sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

Conformément à l'article L153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux organes publics concernés.

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans le journal suivant diffusé dans le département : Le Progrès

Mme le maire informe qu'un comparatif entre deux devis de bureaux d'études a été réalisé comme suit pour la révision complète du Plan Local d'Urbanisme de la commune :

Bureau d'études Réalités = 23 250 € HT

Bureau d'études Aptitudes Aménagement = 19 000 € HT

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, décide :

- De retenir la proposition du bureau d'études Aptitudes Aménagement pour un montant de 19 000€ HT
- Charge Mme le maire de la signature du devis et de tous documents liés à ce dossier
- De prévoir les crédits nécessaires au budget communal 2017 par décision modificative

#### 4. Décisions modificatives aux budgets 2017

Décision modificative n°1 au budget assainissement 2017 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6228 : Divers	2 000,00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2 000,00 €</b>			
D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.)		2 000,00 €		
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>2 000,00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Décision modificative n°2 au budget communal 2017 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 023 : Virement section investissement		18 000,00 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>18 000,00 €</b>		
R 7022 : Coupes de bois				18 000,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services</b>				<b>18 000,00 €</b>
<b>Total</b>		<b>18 000,00 €</b>		<b>18 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 202-251 : Révision PLU		23 000,00 €		
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>23 000,00 €</b>		
R 021 : Virement de la section de fonct				18 000,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>				<b>18 000,00 €</b>
R 1321-251 : Révision PLU				5 000,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>				<b>5 000,00 €</b>
<b>Total</b>		<b>23 000,00 €</b>		<b>23 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>41 000,00 €</b>		<b>41 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les deux décisions modificatives comme indiqué ci-dessus.

#### 5. Divers

- Mme le maire informe que les randonneurs d'Entre Monts vont passer à La Gresle le mercredi 2 août 2017 à 17h. Marcel FERAILLE et Pierre NOYEL les accueilleront en salle du conseil.
- Pierre NOYEL informe que la pose des plaques de rues et numéros de maisons est en cours, c'est un travail long et difficile pour les agents communaux. D'autre part, les agents communaux ont commencé l'installation du filet part ballon sur le mini stade au parc du Château. Il est proposé de fermer complètement le mini stade car il restera quelques mètres de filets.  
Le goudronnage de la voirie 2017 est reporté en septembre.

- Michaël VERMOREL informe que les vestiaires de la salle des sports ont été refaits. Il reste simplement les pommeaux de douche à changer.
- Marcel FERAILLE regrette que l'installation des bancs pour les randonneurs n'ait pu être installée pour cet été. Ce travail sera envisagé pour l'année prochaine faute de temps par les agents communaux.
- L'installation du barbecue par le comité des fêtes au parc du Château est presque terminée. Une inauguration sera probablement organisée à l'automne. Mme le maire propose qu'un vin d'honneur soit offert par la mairie à cette occasion pour tous les habitants et en profite pour remercier toutes les associations qui ont œuvré dans ce projet.

Marcel FERAILLE demande s'il ne serait pas envisageable de prévoir une installation d'électricité au parc du Château pour l'organisation de futures manifestations. A étudier, notamment avec le compteur de Monsieur TIXIDRE, distillateur qui ne l'utilise qu'une fois par an.

- Mme le maire rappelle qu'une installation des sanitaires est prévue pour l'année prochaine au parc du Château.
- Philippe POULETTE fait un rapport de la réunion d'évaluation des charges transférées qui a eu lieu à la communauté de communes pour le transfert de la piscine de Charlieu à Charlieu Belmont Communauté. Un avis sera à rendre par le conseil municipal courant septembre.

Mme le maire fait remarquer que toutes les écoles de la communauté de communes pourront bénéficier de la piscine à moindre coût. Il ne sera donc plus utile d'aller à Cours-la-ville où la ligne d'eau a considérablement augmenté pour les communes hors territoire comme La Gresle.

- Philippe MONCORGE informe qu'un regard est ouvert à La Madone.
- Claire-Anne LABROSSE informe qu'une réunion de la commission tourisme est prévue en septembre. Elle s'y rendra pour essayer de représenter notre commune, notamment pour l'insertion de chemins de randonnées dans le futur guide de randonnées du territoire qui est en projet.

Elle signale également qu'un poteau électrique est fortement endommagé, qu'il n'est pas réparé malgré l'alerte aux services concernés.

Fin de séance à 21h00. Prochaine séance le vendredi 29 septembre 2017 à 20h30